

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE HAUTE-NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE  
ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL  
DES UNITÉS TERRITORIALES DE LA SEINE-MARITIME ET DE L'EURE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 fixant le nombre d'unités de contrôle au sein de la DIRECCTE de Haute Normandie ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité territoriale de la Seine-Maritime ou à l'unité territoriale de l'Eure ;

Vu l'arrêté en date du 28 avril 2015 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 23 juin 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « Politique du travail », de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime et de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE,

**DÉCIDE**

**Article premier** : la décision du 23 juin 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure est modifiée comme suit :

Les articles six, sept, huit et neuf deviennent respectivement les articles sept, huit, neuf et dix ;

L'article six est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article six** : Les agents ci-après désignés constituent le réseau régional en charge de l'appui aux unités de contrôle en matière de prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante (RRPA), piloté par le responsable du pôle « Politique du travail » :

- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable d'unité de contrôle ;
- Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail, responsable d'unité de contrôle ;
- Madame Élodie LAIGNIEL, contrôleur du travail ;
- Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleur du travail.

Ces agents, qui demeurent attachés à leurs unités de contrôle respectives, ont compétence à exercer leur mission sur l'ensemble du périmètre de la région Haute Normandie pour ce qui concerne exclusivement les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements ou de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans les cas de démolition, et les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.»

**Article deux** : Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « Politique du travail », Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime, Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 31 août 2015

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de Haute-Normandie



Serge LEROY